



# La hausse des salaires, c'est maintenant !

## Gagner des augmentations de salaire c'est possible !

L'histoire des luttes sociales, des grèves et des combats syndicaux est pleine d'exemples de mobilisations menant à la victoire. Alors que nous fêtons cette année les conquêtes sociales du Front Populaire de 1936, la CGT rappelle que ce n'est que par la mobilisation des salariés et par la grève que des victoires ont été remportées.

### 15 % de hausse des salaires en 1936 !

Le 7 juin 1936, les *Accords de Matignon*, étaient signés pour sortir des grandes grèves. Ils ont permis d'obtenir des avancées au-delà des engagements de campagne portés par les candidats du Front Populaire... : « *Les salaires réels pratiqués pour tous les ouvriers à la date du 25 mai 1936 seront, du jour de la reprise du travail, rajustés suivant une échelle décroissante commençant à 15 % pour les salaires les moins élevés pour arriver à 7 % pour les salaires les plus élevés* ».

### 35 % de hausse du salaire minimum en 1968

En mai 1968, c'est de nouveau par la grève du monde du travail que le « *Joli mois de mai* » s'est transformé en augmentations de salaires bien réelles. En une nuit, gouvernement et patronat concèdent dans les *Accords de Grenelle*, une hausse de 35 % du SMIC (SMIG à l'époque).

Nous ne voulons plus parler des luttes au passé. Les engagements pris sur la hausse des salaires doivent se concrétiser maintenant. **Nous n'avons toujours pas de proposition pour parler de hausse des salaires avant l'été. Passons à l'action avec la CGT !**

**Nous ne pouvons plus attendre !**

**Imposons ensemble de signer les « *Accords de Montreuil* »**

**Exigeons l'ouverture immédiate de négociations  
sur la hausse des salaires.**

**La CGT appelle à une grande journée de mobilisation  
lors d'un débrayage massif au pied de l'Hôtel de ville,  
le jeudi 24 septembre, de 11h à 14h30**

Le niveau des salaires dans la fonction publique territoriale n'est plus soutenable. Entre l'inflation post-Covid, l'inflation liée à la guerre en Ukraine et l'inflation annoncée à la suite du blocage du commerce du pétrole, **les rémunérations liées au travail ne permettent plus de vivre dignement.**

Depuis trop longtemps, les gouvernements successifs d'Emmanuel Macron, adeptes de la rigueur, ont gelé presque totalement la valeur du point d'indice. Ils ont fait stagner les rémunérations. Aujourd'hui avec les hausses « mécaniques » du SMIC, les plus bas salaires de nos collègues de catégorie C se retrouvent sous la valeur du SMIC et une indemnité différentielle doit leur être versée pour ne pas être hors la loi ! Puisque les gouvernements refusent de répondre à la colère de la rue qui s'expriment régulièrement en manifestation **et même si nous réaffirmons que les primes ne remplaceront jamais le salaire**, nous n'avons pas d'autres choix que de demander à notre employeur, le Maire, d'augmenter immédiatement la part de notre rémunération qui est entre ses mains : l'IFSE (ex-régime indemnitaire) mis en place avec la mise en œuvre de la réforme du RIFSEEP, complément de rémunération versé au choix des collectivités en plus du salaire de base qu'est le traitement indiciaire.

La CGT demande sans relâche cette revalorisation de l'IFSE. Nous avons entendu les engagements sur ce sujet. **Il nous faut ouvrir immédiatement un dialogue social approfondi pour sortir de l'opacité, de l'aléatoire et des inégalités de toutes les primes et sujétions fondues dans l'IFSE.**

Le jeudi 24 septembre (après l'été pour donner le temps de s'organiser), la mobilisation collective servira à accélérer les négociations, à obtenir une augmentation immédiate et à organiser la hausse pour toutes et tous. Nous voulons porter avec vous **une revalorisation significative, équitable et transparente.** Si difficultés budgétaires ou financières il devait y avoir, **la CGT est prête à prioriser les revalorisations en commençant par les plus bas salaires.** **Toutes et tous doivent cependant bénéficier d'une augmentation** de l'ancien régime indemnitaire.

Avec les décisions gouvernementales de geler le point d'indice à 4,92 €, les salaires sont si bas qu'ils ne permettent plus de vivre correctement. La conséquence ? Le manque d'attractivité des métiers du service public, la recherche continue d'heures supplémentaires avec le risque de détériorer sa santé et souvent l'obligation pour certains agents de cumuler plusieurs emplois.

**Au niveau national, la CGT réclame que le point d'indice servant au calcul du traitement de base soit revalorisé à 6 € et indexé sur l'inflation.** Concrètement on passerait d'un traitement brut pour un agent technique à l'échelon 1, de 1 800 euros à près de 2 200 euros brut. La CGT revendique aussi que toutes les primes et indemnités soient intégrées au calcul de la retraite.

**En attendant qu'un gouvernement change réellement la vie des fonctionnaires, les salaires stagnent et le travail ne se simplifie pas.** Avec la dématérialisation des actes administratifs, les agentes et agents d'accueil (pour ne prendre qu'un exemple) se retrouvent en première ligne pour accompagner les usagers en difficulté qui ne parviennent plus à joindre un interlocuteur. Le temps passé sur des tableaux à remplir des cases explose rendant le travail abrutissant. Tout ceci doit cesser et la reconnaissance du travail accompli doit se traduire sur la fiche de paie.

**Nos droits ne nous ont pas été donnés, nous les avons gagnés par nos luttes.**

**Seule la mobilisation collective fera avancer nos revendications !**

**Agir avec la CGT, c'est participer à une action collective solidaire.**

**RDV le jeudi 24 septembre 2026, au pied de l'Hôtel de ville  
pour un grand débrayage de 11h à 14h30 (barbecue, repas partagé, prises de parole, etc.)**



*« Si tu veux la paix, prépare la grève »*

**CGT des territoriaux de Montreuil**

**cgt@montreuil.fr / 06.25.54.85.01**

Bourse du Travail - 24, rue de Paris 93100 Montreuil

Local syndical du centre administratif municipal, 3e étage de la Tour Altaïs



*Ne pas jeter sur la voie publique / Mai 2026*